L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 7 JANVIER 1892.

THEATRE DE L'OPERA.

C'est aujourd'hui pour la cinquième fois que le paladin Sigurd, sauqué, hardi, marchera à la conquête de la Valkyrie, et nous avons lieu de penser que cette cinquième expédition se fera, devant une foule de témoins. En effet il faudrait renoncer à monter des œuvres de cette importance, renoncer à vulgariser le répertoire des modernes, si leur production ne devait valoir à la caisse que trois ou quatre recettes. Plus sage alors serait de n'immobiliser dans l'ancien répertoire.

Sigurd mérite de faire ici longue carrière relative, non seulement parce que c'est la création d'un maître désormais incontesté, M. E. Reyer, mais encore parce que, grâce aux éléments de la compagnie actuelle, chacun des rôles de cette partition a pu être remis en mains sures.

Il n'en est pas un qui ne donne satisfaction, et deux ou trois, tout au moins, sont venus d'une façon tout à fait hors de pair : Sigurd, Brunehild, Gunther. Les artistes auxquels ces parties sont confiées, s'en sont si complètement pénétrés, en ont si bien pris possession, qu'ils en ont mis en lumière tous les détails de quelqu'importance, et par conséquent ont singulièrement modifié pour la masse du public ce problème de la compréhension, de la connaissance d'ensemble d'un drame lyrique aussi compliqué.

Oui, le fait est à noter ; presque dès la première soirée, on peut le dire, le public s'est intéressé à lui ; dès l'abord bien des pages de l'œuvre sont restées comme esquissées dans l'esprit des auditeurs ; puis peu à peu les lignes se sont mieux accentuées, les contours mieux arrêtés et vite l'on a reconnu que *Sigurd* est l'un des sommets de l'école nouvelle.

Si les chanteurs n'avaient pas aussi bien saisi la pensée du compositeur, cette spontanéité d'intelligence n'eut pas eu lieu, malgré tous les excellents moyens d'exécution qu'ils possèdent. Ce que nous écrivions ainsi à propos du chant, s'applique également à l'orchestre. Là aussi, là surtout besoin était de jeter pleine clarté sur le travail du maître.

Toute une étude de nuances, de rythmes, de nuances, d'oppositions ; tout un plan à suivre afin de tirer le meilleur parti de ses ressources—harmonie, symphonie—; utilisant les uns et les autres, afin de les faire valoir ressortir tous. Ce résultat a été également obtenu ; et voilà pourquoi, répétons-le, la musique de *Sigurd*, plus vite comprise, gagne rapidement du terrain.

Ce terrain déjà conquis, elle ne le perdra plus ; car il est là en bon nombre, des beautés, non pas relatives, conventionnelles, mais absolues.

A se voir donc et vous verrez que le succès, déjà si bien établi, s'affirmera considérable encore et que des horizons nouveaux s'ouvriront pour l'auditoire, et au chant et à l'orchestre.

Pour ceux qui sont seulement de passage à la Nouvelle Orléans, redisons que les principaux rôles de *Sigurd* sont confiés à M. Paulin, à Mme Marguerite Baux, à M. Guilleniot, Berdeneuve, Mlle Prieilhac, Mme Dufrénier.

Ajoutons que l'administration n'a pas marchandé le cadre au tableau ; la mise en scène est riche et d'un goût excellent.

Samedi une reprise, sur laquelle nous n'avons pas besoin d'insister pour qu'elle réalise le maximum : *Aida*.

Aux yeux d'un très grand nombre, *Aida* est la partition qui a porté le plus haut la gloire de Verdi.

Dans tous les cas, c'est là une grande, une très grande œuvre ; à quelque bataille d'écoles qu'on se livre autour d'elle, il est impossible de ne pas y reconnaître la flamme du génie et la fécondité dans la flamme.

Il est vraisemblable qu'*Aida* sera l'une des brillantes marques de cette seconde moitié de notre saison théâtrale dont quelques malcontents professionnels peuvent se plaindre, mais qui n'en restera pas moins l'un des aimables souvenirs de la scène lyrique française de la Nouvelle-Orléans.

Dans nos articles quotidiens nous tenons nos lecteurs au courant du mouvement général de l'Opéra ; néanmoins nous reprendrons prochainement nos bulletins artistiques, forcément interrompus, et en multipliant parfois le nombre, nous avons l'espoir de rattraper le temps perdu, sans trop fatiguer ceux qui veulent bien nous suivre dans ce travail.

L'ART.

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE, PARIS, 29, CITÉ D'ANTIN.

SOMMAIRE DU N° 662 (15 DÉCEMBRE 1891.

TEXTE.—*Exposition de Peintures des Maîtres hollandais, au profit des Pauvres de Paris*, par L. Gauchez.—*Elie Delaunay* (suite), par Paul Leroi.—*Edouard Lalo*, par Georges Servières.—*Raffet* (1804 1860), par Augustin de Bonnetot.—*Notre Bibliothèque—Courrier de l'Art—Bulletin bibliographique*, par P. L., en tête de la troisième page de la couverture de cette livraison.

GRAVURES HORS : TEXTE.—*La Sieste paternelle*, eau forte de Ch. Daucd, d'après le tableau de J. B. Le Prince.—*Etude d'Elie Delaunay*, pour la *Sainte Geneviève* du Panthéon.

GRAVURES DANS LE TEXTE.—*Dimanche matin*, tableau de H. W. Mesdag.—*Sapinière*, étude par Mme Mesdag-van Houten.—*Narire en détresse*, tableau de H W. Mesdag.—*Projets*;—*Le Soir*;—*Devant Scheveningen*, aquarelles de Mme S. H. Mesdag van Houten—*Aimes votre premier chain comme vous même*;—*Saint Augustin* :—*Sainte Florine, vierge martyre*, études d'Elie Delaunay, pour un frise du Panthéon.—*Marcare enjoignant le monde*, projet de timbre-poste, étude à la plume d'Elie Delaunay.—*Edouard Lalo*, dessin de J. Hugard.—*Nénuées*;—*Les Croix d'honneur*;—*L'Espagne et Torrijos*;—*Les Trois Couleurs en Italie*;—*Le Chouan*, sous-portefeuille de Robert pour la *Symbole* de Barthélemy.—Gravures extraites, de : *les Arts de l'Ameublement*.—Gravures extraite de : *le Défilé de l'Enfer*.—Gravure extraite de : *l'Esprit de nos Bêtes*.—Gravures extraitdes de : *l'Amateur d'Oiseaux de volière*.—Gravure extraite de : *Bateaux et Navires*.—Gravures extraites du *Magasin Pittoresque*.—Gravures extraites de : *le Cabaret du Puits sans Fin*.—Gravure extraite de : *les Douze Métiers de Pierrot*.—Gravures extraites de : *Axel et Eberen*.—Gravures extraites des *Contes de l'Oncle Jacques*.—Gravures extraites de : *Mistress Branican*.—Gravures extraites de : *le Tour d'Europe de Pierre et Rhéa*.—Gravures extraites de : *l'Histoire de l'art décoratif du XVIe siècle à nos jours*—Gravures extraites de : *Musiciens d'aujourd'hui*.—Gravures extraites de : *Les Chiens et les Chats d'Eugène Lambert*.—Gravure extraite de : *Eskelsie*.

Grand Opera House.

La journée d'hier a valu deux salles pleines à la troupe, toujours fort appréciée, de Mlle Emma Juch : *Il Trovatore*, en matinée ; le second du balcon de *Roméo et Juliette*, de Gounod et *La Cavalleria Rusticana*.

Cette dernière partition, pleine de brio, d'inspiration, a décidément conquis la partierre de la Nouvelle-Orléans ; en c'est là très certainement le meilleur souvenir que laisseront ici Mlle Emma Juch et les artistes qui l'entourent. C'est une œuvre, éminemment fine, qui, nous l'espérons bien, sera transportée quelque jour sur la scène française. Nous n'y passera pas inaperçue, car il est là des pages d'une incontestable poésie.

Ce soir, *le Tannhauser*, de Richard Wagner ; c'est peut-être là le rôle le plus heureux du répertoire de Mlle Juch.

Théâtre St-Charles.

Si vous voulez un spectacle de fou rire, allez entendre *The Dazzler*, qui se donne ce soir pour la sixième fois, et qui, pour la sixième fois, fera connaître recette, n'en doutez pas un instant.

Plusieurs artistes à remarquer dans cette troupe et à leur tête Mlle Kate Castleton une favorite du public que, laide, ou exagérant peut-être sa valeur artistique, et que, sans talent, on engagerait encore pour son joli visage. Ce n'est pas un vain madrigal, allez y voir. C'est engagement fait samedi soir.

Dimanche : *The Nabobs*.

Académie de Musique.

La troupe qui joue le drame *The Two Orphans* tiendra l'affiche jusqu'à samedi soir inclusivement. Troupe complète, poignance et jouant avec un ensemble frappant. Ouverture de M. Deuman Thompson et George W. Ryer.

Le drame a ses scènes de scènes comiques, et la musique a aussi sa part dans l'ouvrage.

On annonce pour dimanche prochain, la première soirée de Mlle Cora Tanner. Un début fort attendu et sur lequel on fonde bons espérances.

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder

ABSOLUMENT PUR.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1892.
—Indication pour la Louisiane—Temps beau, plus chaud, vents variables.

Température du 6 janvier 1892.
Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens. No 144 rue du Canal.

Rapport Correct et Exact.	Fahrenheit	Centigrades
Coups du matin.....	50	11
Midi.....	54	12
3 P. M.....	54	12
6 P. M.....	48	10

MARIAGES NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

William Soleau à Mme Sophie Smith.
Honoré Perrier à Mlle Mariette Breaud.
John B. Dunsteing à Mlle Armantine Décuir.

Adolphe Haenel à Mlle Margaret Schmidt.
Michael Orilla à Mlle Juanita Barrios.
Louis Durand à Mlle Erneatine Pierre.
William Heager à Mlle Wilhelmina Fisher.

Naissances.

Mme Jean Cagdebocq, une fille.
Mme John McNally, un garçon.
Mme Jean Van Os, un garçon.
Mme Frederick J. Belcher, un garçon.
Mme Michel M. DeBlanc, un garçon.
Mme Chas. A. Joly, une fille.
Mme Henry Papaina, une fille.
Mme Charles Berdon, un garçon.

Décès.

Thomas T. Morton, 32 ans, Fountain, Col.
John C. Miller, 3 mois, 305 avenue Clairemont.
Anna E. Fabing, 7 ans, 95 rue Louisa.
John Grace, 2 ans, 808 rue Dauphine.
Prosper Commange, 46 ans, sans Français et Libérale.
Emile Rahiman, 21 ans, 247 rue Champs-Elysées.
Berthe Vantrain, 2 ans, 336 rue Bourgogne.
Thomas McLaughlin, 53 ans, coin Villeré et Esplanade.
Rose Taranto, 11 mois, 268 rue Peydras.
Mme Veuve Louise H. Lake, 76 ans, 199 rue Hévétius.
Mme Mary Finney, 73 ans, 123 rue Bordenave.
Mme Appoltais Hoffmann, 49 ans, coin Thalie et White.
Michael J. Sheahan, 58 ans, 567 rue Baronne.)
Mme J. F. Dillingham, 206 rue Esplanade.
Robert J. Stockton, 38 ans, Louisiana Retreat.
George Seigel, Jr., 18 ans, 398 rue Dryades.
Agnes Keaney, 15 jours, 59 rue Trotsième.

*Diphthérie.

Fire Board.—Les commissaires du Fire Board se sont réunis hier soir au local du Police Board, sous la présidence du Maire Shakespeare.

MM. Kahner, Noel, Pitot, Wellmann, Simpson, De Grange, Barker, Riley, le secrétaire Riley et le chef O'Connor étaient présents.

Pour la première fois, le Bureau a disposé d'accusations portées contre des membre du corps de pompiers.

Le premier cas est celui du pompier C. A. Burke, de la Compagnie No 18, accusé d'insultes envers son capitaine. Il prétend que depuis l'organisation du corps de pompiers, il avait été traité avec rudesse par son capitaine qui lui eu, naturellement pour avoir témoigné contre lui alors qu'il était membre du corps de pompiers volontaires, et que le capitaine de la Compagnie No 20 lui ayant demandé comment il était traité par ses supérieurs, il avait répondu en parlant de son capitaine d'une façon irrespectueuse. Il est acquitté.

Le conducteur J. H. Bettafora, de la compagnie No 18, est accusé de désobéissance et d'insulte envers son capitaine.

Le capitaine Deitatte dit que le 27 décembre, en revenant d'un incendie, i avait prié Bettafora de laisser un autre pompier coudnire pour le faire pratiquer, mais que Bettafora avait presque refusé d'avoir insulté.

Les différents témoignages ayant prouvé que le capitaine était trop strict et insultait facilement ses hommes, Bettafora est seulement réprimandé et une accusation sera portée contre le capitaine.

Le fournisseur des uniformes est cité à M. Léon Godchaux, au prix de $21.50. M. Pitot lit le raport du comité de finances qui accuse un déficit de $1291.92.

Le chef O'Connor fait le rapport suivant :

"Je vous soumets le rapport ci-inclus du capitaine W. L. Weber, de la compagnie No 23, et attends vos instructions relativement à cette affaire.

Le sous-chef A. J. Lynch se trouvant souffrant, j'ai mis à sa place le capitaine Bauer, de la compagnie No 9.

La voiture d'échelles No 3 et la pompe No 24 ont été endommagées en se rendant à un incendie à la boîte No 613.

Pendant que la pompe No 24 était en réparation, on l'a remplacée par une pompe du 2ème district.

La voiture de tuyaux de la compagnie Louisiana Hose, a été endommagée à l'occasion des feux des rues Dryades et Erato. Elle a été promptement réparée.

Je prends la liberté d'appeler votre attention sur les systèmes d'alarmes en usage. Les 3me, 4me et 5me districts ont un système d'alarmes entièrement indépendant de système central. Je pense qu'on devrait adopter un système embrassant la ville entière, et que que toute alarme devrait être envoyée au bureau central, afin que tous les membres du corps de pompiers fussent avertis quand il y a un incendie dans la ville.

Je demande que ce rapport soit soumis à un comité chargé de s'occuper de cette réforme.

Respectueusement,
THOS. O'CONNOR, Chef."

Le rapport du capitaine P. L. Weber est relatif à une réunion pendant laquelle les anciens membres de la Compagnie No 23 ont fait beaucoup de bruit et commis des déprédations dans le local de la compagnie.

La fourniture des insignes est confiée à M. F. Birtel, au prix de 40 sous pièce.

Sur la recommandation du comité on fait les changements suivants : La compagnie No 8 sera placée près de l'encoignure des rues Marigny et Remparts, la compagnie No 24 encoignure Louise et Dauphine.

Un extincteur chimique sera placé dans le local de la compagnie No 7 et un autre au coin des rues Dauphine et Poland.

Les compagnies Louisiana Hose et Mississippi No 2 sont mises hors de service.

La compagnie Columbia No 5 sera placée au local de la compagnie American No 2 et vice-versa. Un extincteur chimique sera placé près de l'encoignure des rues Peydras et St-Charles et un autre au coin des rues Baronne et Deuxième.

Dans le 5me district on placera une maison de pompes et un extincteur chimique au coin des rues Short et Hampson, à Carrollton.

La maison de pompe No 2 sera achetée et celle de la pompe No 1 sera transférée au coin des rues Adams et St-Charles.

Ces changements auront lieu le 15 courant si possible. Cinq cents badges seront commandés et confiés au secrétaire qui les distribuera à qui de droit. Les compagnies d'assurances pourront se les procurer pour leurs hommes, au prix de $1.

On décide de louer le local de l'American H. & L. No 2, moyennant $30 par mois.

Un comité est autorisé à acheter des chevaux pour le corps de pompiers d'Algier.

Défense est faite aux anciens membre de la compagnie Chalmette No 23 de tenir leurs meetings au local de la compagnie No 23.

Le Maire a nommé les lieutenants suivants :

No 1, L. Meyer ; No 2, J. Vairen ; American No 2, Robt McCloskey ; No 3, S. Bobiman ; No 4, Jules Pujol ; No 5 Chas. Richardson ; No 6, Jas. Markey ; No 7, Lucien Lafaux ; No 10, Ovide Durel ; No 12, John Fabey ; No 13, Ed. J. Shaw ; No 14, John Berkery ; No 18, Thos. Coogan ; No 20, Wm Cunningham, et No 21 F. Sherr. Le capitaine Jac. Holden de la compagnie No 3 a été nommé sur les capbeln.

On adopte une résolution de M. De Grange, demandant au Conseil de prendre les mesures nécessaires, afin qu'il n'y ait qu'un système unique d'alarmes.

Sur motion de M. De Grange, on nomme un comité, pour s'occuper de l'achat du local de la compagnie No 2, évalué $15,000.

A 11 heures du soir, le Board ajourne à huitaine.

Bagarre.—A 9 heures 15, une bagarre a eu lieu rue Première, entre St-Patrice et St-David, dans une salle où se tenait une réunion de républicains. A l'arrivée de la police, un nommé J. Chalet, a sauté par une fenêtre et a tiré un coup de revolver.

Il a été poursuivi et a réussi à prendre la fuite. Plusieurs lampes ont été renversées. Six accusations ont été portées contre ceux qui ont pris part à la bagarre.

Concours d'éloquence.—Quelques mois avant la date fixée pour la distribution des diplômes aux gradués de l'Ecole de Droit, il est d'usage de désigner deux d'entre eux pour faire les discours de bienvenue et d'adieu.

Afin qu'il n'y ait rien d'arbitraire dans ce choix, on a soutenu aussi d'organiser entre les étudiants, un concours d'éloquence. Celui-ci a eu lieu hier soir à la Salle Talanse, devant un nombreux auditoire, dont la présence est une preuve de l'intérêt que l'on a pris à cette lutte oratoire à laquelle ont participé sept étudiants.

M. B. W. Kernan avait choisi comme sujet : "L'Eloquence Américaine."

M. L. R. Evans a traité le sujet suivant : "La persévérance est la source du progrès."

M. W. C. Dufour a tiré un excellent parti de son sujet : "La Démocratie, sa naissance et son triomphe." Ce futur avocat a parlé avec élégance et fait preuve de naturel.

Chez lui le geste est juste, et la façon dont il observe les périodes oratoires prête un certain charme à sa déclamation et fait qu'on l'écoute avec intérêt.

M. J. L. Kennedy lut a succédé avec "La Nature et la Loi", sujet supérieurement traité qui a valu à son auteur des applaudissements prolongés.

"American Commonwealth," tel était le sujet de M. A. G. Romain, sujet sérieux et profond, très habilement traité. De lui, on peut répéter ce qui a été dit de M. Dufour. Maints passages de son discours ont été soulignés par les applaudissements de l'auditoire.

Enfin M. B. Waldo a clos cet intéressant concours, par un essai sur "la Loi et l'Avocat", sujet tout à fait de circonstance qui lui a valu d'être choisi comme "Salutatorian".

Les juges, après une courte consultation, ont en effet annoncé qu'ils choisissaient M. L. R. Evans pour prononcer la *Valedictory* et M. B. Waldo le *Salutatory*.

A cette décision, l'assemblée a donné cours à son enthousiasme et s'est dispersée après avoir applaudi au succès des deux heureux étudiants.

Incendies.—Hier matin à 9:30 heures, une alarme a été donnée à la boîte No 26 pour un incendie qui avait pris naissance sur le derrière du No 1,643 de la rue Tchoupitoulas occupé par J. Sambas, boulanger. L'immeuble qui appartenait à E. Dore et était assuré $1,500 a été totalement détruit.

La maison voisine, habitée par J. B. Esmond, épicier, et l'appartement du même propriétaire a été détruite partiellement.

Même assurance—Le No 1637, habité par Mme J. Murphy, a été aussi détruit en partie.

—A 1 heure moins un quart, le feu a causé pour $15 de dommages dans la cuisine de Mme McCoffrey, coin Corard et Erato.

En répondant à l'alarme, la voiture de tuyaux de la compagnie Louisiana Hose a heurté un poteau, coin Erato et Dryades, et le pompier de nom de Hy. Helbert a été jeté à terre par le choc. Il a été légèrement blessé à la tête.

—A 1 heure un autre commencement d'incendie a causé pour $250 de dommages à l'église évangélique italienne, rue Esplanade. Le feu a été mis par un fourneau renversé.

—A 1 heure 35 un tuyau de cheminée a mis le feu au No 413 de la rue de Chartres, occupé par M. Wm King, Dommages, $15.

—A 1 heure 45, le feu a causé pour $25 de dégâts sur le derrière d'un immeuble situé coin Royale et Quartier, et habité par Caspar Arnbheim, marchand de fruits.

Le feu a été mis par des enfants qui ont laissé tomber des allumettes dans un baril de paille.

—A 2 heures 15, un lot de mousse a brûlé sous un hangar derrière le No 52 de la rue Philippe. Le hangar a été endommagé pour $40.

—A 6 heures du soir des étincelles ont mis le feu au toit d'un double cottage, situé coin Eliza et Elmire et habité par Sarah Wilson et M. Noble. Dommages $10.

—A 7 h. 15 P. M., le feu a pris au premier étage du No 470 de la rue Bienville, habité par M. J. Casey. L'immeuble a été complètement détruit ainsi que le mobilier. Assurance $1,200 à la Liverpool London & Globe Co. La maison voisine habitée par M. J. C. Gremen a subi le même sort. Elle était assurée $1,200 à la compagnie Hibernia.

Les Nos 474 et 474 1/2, situés à l'encoignure des rues Bienville et Rochebiave, appartenant à M. Jos Schreiber et habités par Mat Gibbs et Mme Hy Dubrich, ont été complètement détruits.

Le No 466 de la rue Bienville, appartenant à Tomy Martinez qui l'habite, a été légèrement endommagé.

L'absence de fontaines dans ces quartiers a obligé les pompiers à prendre l'eau au Vieux Bassin, ce qui a permis au feu qu'atteignait un fort vent de prendre bientôt de grandes proportions, qui ont rendu son extinction plus longue et plus difficile.

Board of trade.—La réunion annuelle du Board of Trade a eu lieu hier à midi.

Les membres du Bureau de Direction ont annoncé qu'ils avaient de leur mieux rempli leurs devoirs et qu'il restait au Board à décider si leurs efforts pour lui conserver sa prospérité n'étaient pas restés infructueux.

Le Board s'est réuni avec beaucoup de ponctualité cette année.

Au commencement de l'année il y avait un déficit de $2,652 46.

Il a été payé et il reste en caisse une balance de $2,490 60.

Dans le rapport, il est fait allusion aux efforts du Board pour développer le commerce et obtenir l'amélioration des communications par eau.

Le nombre des membres a augmenté de 47 pendant l'année.

Après avoir rappelé les labours des divers comités qui ont par leur zèle contribué au succès de l'administration du Board pendant l'année 1891, M. Odendahl termine son rapport en montrant la nécessité d'agrandir le local occupé par le Board et celle d'être représenté au Congrès commercial transatlantique qui se réunira ici en février.

Le rapport a été adopté et la décision prise par le Comité ratifiée à l'unanimité.

Détournement.—On a arrêté rue Dauphine, No 146, hier matin à 10 heures, un Italien du nom de Salvadore Geneve, qui est recherché par les autorités de West Baton Rouge, pour détournement de $160 qui lui avaient été remis pour payer des ouvriers sur la plantation Devalin.

Accident.—Chas Carles, un enfant de 10 ans, a été renversé au coin des rues Howard et Commerce, par une charrette conduite par un nommé John Styles.

Le blessé a été transporté à l'hôpital et le conducteur a été arrêté.

Mesmo faits.—Octave Mishel, le nègre qui a été blessé d'un coup de revolver le 26 décembre 1891 par Jos. Mathis, coin Newton et Valiette, à Algers, est mort de sa blessure. Mathis, qui était en liberté sous caution, a été arrêté.

—Des voleurs se sont introduits chez M. Robert L. Hoyle, No 539 1/2 rue Conti et ont volé une somme de $26.

POLITIQUE.

Elections Municipales.

L'Association de la Réforme Municipale déclare qu'elle ne nommera pas de candidats distincts.

L'Association de la Réforme Municipale s'est réunie mardi soir pour délibérer sur les mesures à prendre en vue des prochaines élections municipales. Organisée l'été dernier, elle avait déjà tenu une première assemblée. Le président de l'Association est M. W. S. Parkerson, l'ancien président de la Young Men's Democratic Association. Il a donné aux cinquante membres présents lecture du Rapport du Comité exécutif.

Celui-ci commence par établir qu'aux dernières élections, il y avait en présence deux factions, entre lesquelles tout rapprochement semblait impossible, la faction Nicholls et la faction McEnery. Divisées sur les candidatures d'Etat, elles pouvaient s'accorder sur les élections municipales, et l'Association fit un appel général aux citoyens. Le parti démocratique maintint son homogénéité, et il n'y eut qu'un candidat unique pour le poste de Gouverneur. Le rôle de l'Association se simplifiait ; elle accepta le ticket démocratique d'Etat auquel elle ajouta le sien pour les fonctions municipales.

Aujourd'hui, la situation n'est pas la même. Il n'y a pas de conciliation possible entre les partisans et les adversaires de la Loterie. Les uns et les autres auront une liste distincte de candidats d'Etat et de municipalité.

L'Association de la Réforme Municipale ne saurait, conséquemment, dit le rapport, avoir un ticket spécial, les deux factions—*pro* et *anti*—étant bien décidées à s'affirmer dans les élections municipales aussi bien que dans les élections d'Etat. La question de la Loterie absorbe les esprits et devient le champ de bataille commun. Chacun se portera du côté où l'appellent ses sympathies et ses convictions.

L'intervention de l'Association de la Réforme municipale devient donc parfaitement inutile. Elle compliquerait la situation, voilà tout. Il faut que la question—question d'une gravité exceptionnelle—se vide sans immixtion étrangère. Les membres de la Réforme se placeront dans les rangs de l'une ou de l'autre faction d'Etat, selon que le leur dictеront le sentiment du devoir et leurs vues personnelles.

Le rapport que nous venons d'analyser a pour signataires :

MM. H. D. Bruns, W. R. Lyman, J. G. Duncan, W. D. Denègre, Peter S. Lawton, Omer Villeré, Geo. E. Surgi, Frank S. Palfrey, du comité exécutif ; W. S. Parkerson, président ; John M. Parker, Jr, vice-président ; F. Claiborne, secrétaire.

Le Pectoral-Cerise d'Ayer guérit les rhumes, la Toux, et la consomption ; c'est un expectorant sans pareil.

Epargnez l'argent!—Les 60 cts vous pouvez acheter une bouteille contenant 200 doses de Sirop de Delabarre pour la dentition. Mères, si vous aimez vos bébés ne les laissez pas souffrir au cours de cette épreuve qui met leurs vies en danger, alors que vous pouvez les soulager en quelques minutes en leur frottant sur les gencives quelques gouttes de sirop de Delabarre pour la dentition.

La saucisse du perruquier.

Il est de ces opinions, si hardies qu'elles soient qu'on peut émettre avec la certitude qu'elles ne seront combattues par personne ; celle ci, par exemple, émise devant le Tribunal correctionnel par un coiffeur : "On peut être un honnête charcutier en faisant une saucisse qui n'est pas fraîche."

Cette grande vérité a ceci de bon (ce qui est déjà un avantage sur la saucisse, qui était mauvaise), qu'on sait tout de suite ce dont il s'agit ; il est clair que le coiffeur a accusé une saucisse qu'il a critiquée ; de là une discussion, des gifles, bref, vous voyez l'affaire.

Il est à peine besoin d'ajouter que c'est le coiffeur qui a reçu la gifle, et comme, s'il manie le fer, c'est dans sa boutique et non sur le terrain, il a porté plainte et demande 300 francs pour réparation de son honneur.

Il se nomme Auguste Verpégné.

—J'entre, dit-il, dans la boutique de sieur Corne (c'est le nom du charcutier), sieur non petit pain que je venais d'acheter ; je le fends en deux, je prends une saucisse et, avant de la mettre dans mon pain, je la sens pour voir si elle était fraîche, vu qu'il avait fait de l'orage, ce qui est une chose permise et naturelle.

Le charcutier.—De tripoter la marchandise avec vos doigts !

Le plaignant.—Du moment que la saucisse était pour moi.

Le charcutier.—Si vous la sentiez, c'était avec l'intention de la remettre dans la boîte, si elle ne vous convenait pas.

M. le Président.—Parlez au Tribunal.

Le charcutier.—Je dis : surtout vu l'état de M. Point-en-vert, qui est perruquier....

Le plaignant.—Qui ça, Point-en-vert ?

Le charcutier.—Vous.

Le plaignant.—Verpégné.

Le charcutier.—Et qu'il avait fait la pommade aux doigts et peut-être des cheveux ; comme c'est ragoûtant pour celui qui aurait mangé la saucisse !

Le plaignant.—D'abord, vous n'êtes pas là ; c'est à votre dame que j'ai eu affaire, et elle vous a dit qu'elle m'avait dit ça, et des injures par la dessus : même que j'ai pris la saucisse d'une main et mon courage des deux autres pour ne pas être à la charcutière qu'elle est plus mal élevée que les animaux avec qui elle fait ses saucisses.

Le charcutier.—Vous ne lui avez pas dit ça, mais vous lui avez dit : Si vous n'étiez pas une femme, je vous f... mon pied !...

Le plaignant.—Moi ?

Le charcutier.—Oui, vous monsieur, Malpeigné.

Le plaignant.—Verpégné.

Le charcutier.—Oui, Peint-en-vert, je me trompe.

M. le Président.—Mais, les soufflets ?

Le plaignant.—Une seule gifle monsieur le président, ça ne se serait pas passé comme ça..... sentiment M. Cernard n'ayant pas....

Le charcutier.—Comment Cornard ? Corne !

Le plaignant.—Vous n'appelez bien Peint-en-vert, tout le monde se trompe.

M. le Président.—Mais dites donc comment vous avez été frappé ?

Le plaignant.—Voilà j'étais retourné à ma boutique, monsieur arrive et me f..... une gifle !..... oh ! mais une gifle, que je n'ai pas eu le temps de savoir ce que c'était ni d'où ça venait ; sans ça, ça ne se serait pas passé comme ça.

Le charcutier.—Tenez, c'est à faire cercler à neuf, comme une vieille futaille, pour ne pas éclater de rire.

M. le Président.—Enfin, vous ne contestez pas avoir frappé le plaignant ?

Le charcutier.—La gifle ?.... Non, monsieur Malpeigné non plus.

M. le Président, *au plaignant*.—Quel chiffre de dommages-intérêts demandez-vous ?

Le plaignant.—Monsieur, ayant été humilié devant des abonnés de la maison, je crois que ça peut valoir une pièce de 25 francs.

Le Tribunal a pensé qu'on pouvait réduire 275 francs ; il a donc condamné le charcutier à 25 francs d'amendes et 25 francs de dommages-intérêts.

SAINT-SIÈGE.—NÉGOCIATIONS ENTRE LE VATICAN ET LE CABINET DE LONDRES.—Des négociations se poursuivent, actuellement, entre le Vatican et le cabinet de Londres, au sujet d'une hiérarchie catholique à établir en Egypte, à l'instar de celle qui vient d'être établie au Japon. Il n'y a guère, à cette heure, pour toute l'Egypte, qu'un archevêque catholique, Mgr Carbelli, résidant à Alexandrie, investi en même temps des fonctions de vicaire apostolique pour l'Afrique centrale. Dans les autres villes de l'Egypte—Alexandrie exceptée—ce sont les trop rares couvents de Franciscains qui administrent les intérêts catholiques.

SUISSE.—TRAITÉ DE COMMERCE AVEC L'ESPAGNE.—Le gouvernement espagnol a demandé la prorogation du traité de commerce jusqu'au 30 juin.

Les importations de l'Espagne en Suisse, vins et fruits, augmentent chaque année et atteignent déjà le tiers des importations italiennes.

Les négociateurs italiens arriveront à Zurich dans les premiers jours de janvier. Des difficultés subsistent toujours ; néanmoins, on espère arriver à une entente.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

La France et la Bulgarie.

Paris, 6 janvier—L'attitude que va prendre le gouvernement français, maintenant que le petit Etat balkan la Bulgarie a refusé d'accéder à ses demandes, est anxieusement attendue.

L'échange de notes entre les puissances continuent activement.

On rapporte ici que la Bulgarie, a envoyé des copies de ses réponses aux demandes françaises à l'Angleterre, à l'Autriche, à l'Italie et à l'Allemagne.

On dit que la Note de la Bulgarie est volumineuse.

Elle donne en détail tous les points pour appuyer l'action de la Bulgarie en expulsant M. Chadouine du pays.

Le gouvernement bulgare maintient que la conduite de M. Chadouine, qu'il caractérise comme intolérable, a été portée à la connaissance de M. Lanel, au mois de novembre dernier.

On a alors demandé à celui-ci de dire au gouvernement français où on était l'affaire et de l'intention de la Bulgarie d'expulser M. Chadouine si celui-ci persistait son attitude répréhensible selon elle.

Les notes citent des précédents démontrant que plusieurs Russes, un Grec et deux Français avaient été expulsés du pays. Ces deux Français, ajoute la note, ont été expulsés sans que la Bulgarie en eut donné préalablement avis à la France de son action, et celle ci n'a jamais protesté alors contre leur expulsion.

La note conclut en déclarant qu'on ne peut pas admettre que la Bulgarie soit obligée d'obéir pratiquement au droit, ainsi qu'elle l'aurait fait si elle avait antérieurement communiqué au conseil français ou à M. Chadouine, l'ordre relatif à l'expulsion de ce dernier, sur celle ci, ainsi que sur celui de ce qui est considéré comme conseiller français.

La note exprime l'espoir que la France sera animée d'un sentiment de justice ; qu'elle reconsidérera sa décision et qu'elle établira de nouveau des relations amicales avec la Bulgarie.

Londres, 6 jan.—Le gouvernement français, a envoyé paraît-il, au divers embassades européens à Paris, une circulaire leur demandant à faire voir à leurs gouvernements respectifs dans quelle position excessivement fausse serait placée M. Ribot, ministre des affaires étrangères et tout le Cabinet français, si la Bulgarie ne donnait pas satisfaction au gouvernement français.

On leur a démontré que dans un pareil cas, le Cabinet serait obligé de donner sa démission, car on lui reprocherait d'avoir agi trop précipitamment.

La Russie, paraît-il, envisage l'affaire sous ce point de vue, tandis que l'Angleterre et l'Autriche sont excitement d'opinions que la Bulgarie doit donner quelque satisfaction, pour empêcher la France d'être humilié.

On rapporte une M. Ribot est dégoûté de toute cette affaire et regrette qu'elle soit survenue.

La grève des cochers de fiacre.

Paris, 6 janvier—Le public parisien sympathise évidemment avec les cochers de fiacre en grève.

A une assemblée, la somme de 3,000 francs a été souscrite, comme le noyau d'un fonds pour la grève. Celle ci est forte, parce que les hommes qui se proposent de diriger les cochers de fiacre sont sujets à un examen rigoureux relativement à la connaissance de la topographie de Paris, qui est nécessaire et cela empêchera de cette façon l'emploi de provinciaux.

Chambre des Députés.

Paris, 6 janvier—A la Chambre des Députés, M. Faillières, ministre de la justice, a annoncé que l'examen judiciaire des directeurs de la Compagnie du Canal de Panama continue.

M. Goblet a dit qu'il croit que le gouvernement pourrait intervenir pour aider à faire reprendre les travaux sur le canal.

Un ordre du jour a été adopté, demandant que des mesures énergiques soient prises contre les personnes responsables de la situation actuelle de la compagnie du canal de Panama.

Bonte française.

Paris, 6 janvier.—Le trône pour cent est coté à 95 francs 3 centimes.

Le croiseur Cosme envoyé au Maroc pour protéger les intérêts français.

Toulon, 6 janvier—Le gouvernement croit que les militaires français au Maroc sont en danger à cause de la rébellion parmi les tribus indigènes dans le voisinage de Tanger.

A fin que ces intérêts soient suffisamment protégés, le ministre de la marine a expédié le croiseur de troisième classe, Cosmo, à Tanger, avec instructions de protéger les intérêts de la France et des résidents français dans ce port.

Menace de Grève.

Paris, 6 janvier—Les cochers d'omnibus de cette ville menacent d'inaugurer une grève générale.

Ils maintiennent que la compagnie n'a pas tenu aux promesses qu'elle a faites à l'époque de la dernière grève générale.

La France et le Maroc.

Paris, 6 janvier—Les troubles qui existent actuellement à Tanger, district du Maroc, et l'envoi par le gouvernement anglais de deux navires de guerre le *Grappler* et le *Thunderer*, pour protéger les intérêts anglais à Tanger a fait naître un sentiment dans quelques quartiers français que l'Angleterre a l'intention d'ajouter à son territoire, par une acquisition forcée, une partie des domaines du sultan du Maroc.

Congrès Sanitaire International.

Vienne, 6 janvier—Le Congrès sanitaire international a été inauguré hier en cette ville sous la présidence du comte Darco. Il y avait trente délégués présents.

L'agent diplomatique italien.

Sofia, 5 janvier—Le comte Jorbaix de Sonnes, agent diplomatique italien en cette ville, a publié une déclaration de la nouvelle annonçant qu'il désapprouve l'expulsion de M. Chadouine.

Il a ajouté que loin de désapprouver l'action de la Bulgarie, l'orsqu'il a été approché par la France sur cette question, il a maintenu que chaque état avait le droit d'expulser des étrangers considérés comme étant hostiles et dangereux.

Le Pape.

Londres, 6 janvier—Le correspondant du *Chronicle* à Paris écrit : "Le Pape a promptement mis refusé de conseiller les catholiques français, relativement à leur adhésion à la république. Sa